

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU JEUDI 10 MARS 2011
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : Le Vendredi 4 Mars 2011

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13/12/2010,*
- 2. Projet de convention de fourniture de vente d'eau en gros par Rozay-en-Brie à Courpalay,*
- 3. Projet d'achat par la commune d'une propriété rue du Nord,*
- 4. Accord sur l'adhésion du S.I.A.V.Y au S.M.A.B.Y et approbation du projet de statuts du S.M.A.B.Y,*
- 5. Choix d'un A.M.O. (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) pour le suivi des gros travaux d'aménagement de voirie,*
- 6. Choix de l'entreprise pour l'achat et la pose de panneaux de signalisation pour tous les commerces, services et planimètre dans la zone industrielle,*
- 7. Choix de l'entreprise pour fourniture et pose de la clôture et de la main courante du terrain de football au stade,*
- 8. Signature du contrat « Enfance et Jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales » de Seine et Marne*
- 9. Questions diverses*

DATE D’AFFICHAGE : 11 avril 2011

Le **Jeudi 10 mars 2011**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rozay-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Patrick PERCIK, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Mr PERCIK Patrick, Maire.

Mr DE MATOS Gilbert, Mme PIOT Valérie, Mr BLANCHARD Maurice, Mme MISZCZAK Brigitte, Adjoint.

Mr ALLONCLE Claude, Mr DELAVAUX Jean-Claude, Mr REGNAULT Henri, Mr PETER Jean-Pierre, Mme BLOND Anne-Marie, Mme BOGHE Fabienne, Mme MICHARD Céline, Mme GALLAY Eveline, Mme RANDEL Ingrid, Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme BALLON Patricia pouvoir à M. DE MATOS Gilbert.

M. DENEST Bernard pouvoir à M. DELAVAUX Jean-Claude.

M. NASSAU Frédéric pouvoir à Mme MICHARD Céline.

M. MOUSSU Anthony pouvoir à Mme PIOT Valérie.

Mme CONSEIL Jocelyne pouvoir à M. PERCIK Patrick.

Mme NERIS Nathalie pouvoir à M. PETER Jean-Pierre.

ABSENTS :

Mme DE VIVEIROS Anita, M. POGNOT Jean-Pierre, M. BEAUGRAND Bernard.

Formant la majorité des membres en exercice,

Mme RANDEL Ingrid a été élue secrétaire de séance.

ASSISTAIT EGALEMENT A LA SEANCE :

Mme LOIZEAU Joëlle, Secrétaire Générale

N° 966 PROJET DE CONVENTION DE VENTE D'EAU EN GROS PAR ROZAY EN BRIE A COURPALAY :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des problèmes de qualité d'eau que rencontrent certaines Communes voisines.

En attendant le raccordement complet des Communes de la Brie Centrale à la liaison Seine Amont Marne prévu en 2012, la Commune de ROZAY-EN-BRIE pourrait alimenter COURPALAY.

La Commune de COURPALAY alimente par ailleurs en eau les Communes de LA CHAPELLE IGER et de QUIERS qui seront impactées par cette disposition.

Après discussions et échanges de vues,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de fournir de l'eau à la Commune de COURPALAY au prix de 0,10 € le m³.

ACCEPTE les termes de la convention tripartite entre la Commune de ROZAY-EN-BRIE, qui va vendre de l'eau à COURPALAY et le producteur LA LYONNAISE DES EAUX France dans le cadre de son contrat de délégation.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

N° 967 : PROJET D'ACHAT D'UNE PROPRIETE AU 20 RUE DU NORD :

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'une propriété est à vendre au 20 rue du Nord.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'acheter cette propriété voisine du futur parking prévu au n° 12, 14 et 16 rue du Nord, cette transaction permettrait de réaliser un parking plus grand.

Monsieur le Maire précise qu'une estimation a été établie par l'autorité compétente de l'Etat (le service des Domaines).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à acheter pour 360 000.00€ la propriété située 20 rue du Nord et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette réalisation.

N° 968 : ACCORD SUR L'ADHESION DU S.I.A.V.Y AU S.M.A.B.Y ET APPROBATION DU PROJET DE STATUTS DU S.M.A.B.Y :

Vu la délibération du 15 novembre 2010 par laquelle le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Yerres a approuvé son adhésion au futur Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Yerres,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant qu'à travers la directive cadre européenne sur l'eau, chaque Etat membre s'engage à atteindre le bon état des eaux superficielles et souterraines en 2015,

Considérant que cet objectif est mis en œuvre par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Seine Normandie et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Versant de l'Yerres,

Considérant que le SAGE du bassin Versant de l'Yerres doit être porté et piloté par une instance disposant de la personnalité juridique et ayant des capacités administratives et financières,

Considérant la proposition du SIARV de se transformer en Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Yerres et de disposer notamment de la compétence relative à la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Versant de l'Yerres,

Considérant qu'il est opportun que le SIAYV adhère au SMABY afin de mener à bien les projets du schéma d'aménagement et de gestion des eaux,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'UNANIMITE,

APPROUVE l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Yerres au futur Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Yerres

APPROUVE les nouveaux statuts.

N° 969 : CHOIX D'UN ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE SUIVI DES GROS TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE :

Monsieur la Maire rappelle que dans le cadre des marchés publics une consultation a été lancée.

Aussi, il y a lieu de choisir une entreprise pour les travaux énoncés ci-dessous.

- Mission maîtrise d'œuvre suivi des gros travaux d'aménagement de voirie :

Cinq entreprises ont répondu.

Le cabinet CERAMO est le moins disant et répond à tous les critères pour un montant de **15 000 € HT**.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de retenir le cabinet CERAMO

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes avec la société CERAMO concernant la maîtrise d'œuvre pour le suivi des gros travaux d'aménagement de voirie pour un montant de **15 000 € HT**.

N°970 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ACHAT ET LA POSE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR TOUS LES COMMERCES, SERVICES ET PLANIMETRE DANS LA ZONE INDUSTRIELLE :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des marchés publics une consultation a été lancée.

Aussi, il y a lieu de choisir une entreprise pour les travaux énoncés ci-dessous.

- Choix entreprise pour l'achat et la pose de panneaux de signalisation :

Deux entreprises ont répondu.

La société AUBRAC SIGNAL répond à tous les critères pour un montant de 10 698.30 € HT.

- Choix entreprise pour l'achat et la pose de planimètre dans la zone industrielle :

Deux entreprises ont répondu.

La société AUBRAC SIGNAL répond à tous les critères et est la plus intéressante pour un montant de 5 022.88 € HT.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de retenir La société AUBRAC SIGNAL pour la réalisation de ces deux opérations,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes avec la société AUBRAC SIGNAL

N° 971 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR FOURNITURE ET POSE DE LA CLOTURE ET DE LA MAIN COURANTE DU TERRAIN DE FOOTBALL :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des marchés publics une consultation a été lancée.

Aussi, il y a lieu de choisir une entreprise pour les travaux énoncés ci-dessous.

Sept entreprises ont répondu.

Deux sociétés ont fournies une offre adaptée, intéressante avec un bon rapport qualité prix.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de retenir La société SOCMA-GRI pour la réalisation de cette opération qui s'élève à 40 341,42€ HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes avec la société SOCMA-GRI

N°972 : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 14 décembre 2006 il avait été décidé de passer un « contrat Enfance Jeunesse » (anciennement Contrat Temps Libre) avec la CAF de Seine et Marne.

Le « contrat Temps Libre » n'existe plus depuis le 1 er juillet 2006 et a été remplacé par le « contrat Enfance Jeunesse ».

Cette nouvelle contractualisation avec la CAF permettra l'accompagnement financier de la commune pour le maintien du fonctionnement de l'accueil périscolaire des centres de loisirs.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

ACCEPTE de passer un CONTRAT ENFANCE JEUNESSE avec la C.A.F. de Seine et Marne,

CHARGE Monsieur le Maire de signer le dit contrat.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal entend :

- Monsieur PERCIK lister des membres parmi le Conseil Municipal pour siéger à diverses commissions de la Communauté de communes « Les Sources de l'Yerres »
- Madame GALLAY demander s'il serait possible de créer un passage entre le Collège Les remparts et la rue Neuve – Monsieur PERCIK précise que ces travaux sont prévus dans le cadre de l'aménagement de la promenade le long des remparts.
- Madame PIOT faire un appel à des bénévoles pour le service du portage de médicaments aux personnes âgées.

Séance levée à 22h10